

REPUBLIC OF CAMEROUN  
Paix - Travail - Patrie

REGION DE L'EST  
DEPARTEMENT DU HAUT NYONG  
COMMUNE D'ATOK  
SECRETARIAT GENERAL  
COMMISSION INTERNE DE  
PASSATION DE MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROUN  
Peace - Work - Fatherland

EAST REGION  
UPPER-NYONG DIVISION  
ATOK COUNCIL  
GENERAL SECRETARIAT  
INTERNAL TENDER BOARD

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE**  
N° 0004 /AONO/C.ATOK/CIPM/2026 DU 23/01/2026  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE DE CERTAINS TRONÇONS DE VOIRIES,  
DANS LA COMMUNE DE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.  
FINANCEMENT: BUDGET MINHDU, BIP EXERCISE 2026

**IMPUTATION :**

**1. Objet de l'appel d'offres**

LE Maire de la commune d'Atok, Maître d'Ouvrage et Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National en procédure d'urgence pour l'exécution des travaux de gravillonnage de certains tronçons de voiries dans la commune d'Atok, Département du Haut-Nyong, Région de l'Est.

**2. Allotissement**

Les travaux objet du présent appel d'offres sont répartis en un seul lot tel qu'indiqué ci-après :

N° Lot	Voies/tronçons	Localisation	Type de voirie	Linéaire (ml)	Montant prévisionnel (FCFA TTC)
1	Place des fêtes - entrée stade 375 ml; Carrefour Base vie - Sous-préfecture 300ml; Sous-Préfecture- Entrée Résidence Sous-préfet 75ml) largeur entre 6 et 7 ml y compris aménagement des Rond points	Commune d'ATOK	Revêtue	750	70 000 000

**3- Consistance des travaux**

Ces travaux comprennent les opérations suivantes:

- L'installation de chantier ;
- Les travaux préliminaires ;
- Les terrassements généraux ;
- Les travaux de voirie (la chaussée en bicouche) ;
-

**NB : Il est à noter que la construction des ouvrages d'assainissement se fera obligatoirement sur la base de l'approche « Haute Intensité de Main d'Œuvre» (HIMO).**

#### **4. Participation et origine**

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises ou groupements d'entreprises solidaires des travaux publics installées au Cameroun.

#### **5. Financement**

Les travaux objet du présent appel d'offres seront financés par le BIP MINHDU, EXERCICE 2026.

#### **6. Consultation du dossier d'appel d'offre**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être consulté aux jours et heures ouvrables à la commune d'ATOK, au Service de l'Urbanisation et du développement local, Tél : 655 33 69 20 sise à Atok, dès publication du présent avis.

#### **7. Acquisition du dossier d'appel d'offres**

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO) peut être obtenu dès publication du présent avis, auprès des services de la commune d'Atok, au Service de l'Urbanisation et du développement local, Tél : 655 33 69 20 sise à Atok, sur présentation d'une quittance de versement au Trésor Public (**Recette municipale d'Atok**), d'une somme non remboursable de **soixante-quinze mille francs (75 000) FCFA**, représentant les frais d'achat du dossier. Cette quittance devra identifier le payeur comme représentant de l'entreprise désireuse de participer à l'appel d'offres

#### **8. Présentation des offres**

Les documents constituant l'Offre seront répartis en trois volumes ci-après, placés sous simple enveloppe dont :

Volume 1 : Pièces administratives ;

Volume 2 : Offre Technique ;

Volume 3 : Offre Financière.

Toutes les pièces constitutives des Offres (Volume 1, 2 et 3), seront placées dans une grande enveloppe extérieure scellée portant uniquement la mention de l'Appel d'Offres en cause.

Les différentes pièces de chaque Offre seront numérotées dans l'ordre du DAO et séparées par des intercalaires de couleur identique et reliées.

#### **9. Cautionnement provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire de 2% délivré par un établissement bancaire ou une compagnie d'assurances de premier ordre agréé par le Ministère en charge des Finances, dont le montant est fixé ainsi qu'il suit :

N° Lot	Voies/tronçons	Localisation	Montant prévisionnel (FCFA TTC)	Montant de la caution provisoire (FCFA TTC)
1	Place des fêtes - entrée stade 375 ml; Carrefour Base vie - Sous-préfecture 300ml; Sous-Préfecture- Entrée Résidence Sous-préfet 75ml) largeur entre 6 et 7 ml y compris aménagement des Rond points	Commune d'ATOK	70 000 000	1 400 000

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original datant d'au plus trois (03) mois. Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

#### **10. Remise des offres**

Chaque offre rédigée en français ou en anglais, **en Sept (07)** exemplaires dont **un original et six (06) copies** respectivement marqués comme tel, placée sous pli cacheté et scellé sans indication sur l'identité du soumissionnaire sous peine de rejet, devra parvenir à la commune d'Atok, Service de Passation des Marchés, au plus tard le **19/02/2026** à **12** heures précises contre récépissé et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE  
N° 0004/AONO/C.ATOK/CIPM/2026 DU 23/01/2026  
POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE GRAVILLONNAGE DE CERTAINS TRONÇONS DE VOIRIES DANS LA COMMUNE D'ATOK, DEPARTEMENT DU HAUT-NYONG, REGION DE L'EST.**

**FINANCEMENT: BUDGET MINHDU, BIP EXERCICE 2026  
IMPUTATION :**

**A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »**

Les offres parvenues après l'heure ou la date indiquées ci-dessus seront irrecevables.

#### **11. Durée de validité des offres**

La durée de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite fixée pour leur remise.

#### **12. Ouverture des offres**

L'ouverture des offres s'effectuera en un seul temps et aura lieu le **19/02/2026** à **13** heures, heure locale, par la Commission interne de Passation des Marchés, à la salle des actes de la Mairie d'Atok. Seuls les soumissionnaires ou leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance du dossier peuvent assister à cette séance d'ouverture.

#### **13. Recevabilité des offres**

Sous peine de rejet, les pièces administratives exigées doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services émetteurs, selon le cas, suivant les indications du RPAO. Elles devront être datées d'au plus trois (03) mois à l'ouverture des plis ou établies postérieurement à la date de publication de l'avis d'appel d'offres.

La soumission dûment timbrée et signée, selon le modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres, fera ressortir les coûts en francs CFA hors taxes et toutes taxes comprises.

L'absence d'une pièce à l'ouverture des offres entraîne l'élimination des candidats. Un délai supplémentaire d'au plus quarante-huit (48) heures est accordé aux candidats présentant des pièces administratives jugées non conformes aux exigences du DAO pour soit fournir des informations supplémentaires, soit mener des vérifications supplémentaires sur la validité de la pièce reçue.

#### **14. Délai d'exécution**

Le délai maximum d'exécution des travaux est fixé à **trois (03) mois**.

## **15. Administration au nom de laquelle sera conclu le marché**

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et du choix de l'attributaire par l'Autorité Contractante, le marché sera conclu entre' celui-ci et l'Autorité Contractante qui est Maire de la Commune D'ATOK.

### **15. Critères d'évaluation des offres**

Les offres seront évaluées sur la base des critères ci-après :

#### **15.1. Critères Eliminatoires**

Absence de la caution de soumission du dossier administratif ;

Pièce falsifiée ou fausse déclaration ;

Absence de catégorisation

Absence du récépissé de Caisse de dépôt de consigne

Attestation de non faillite

Déclaration d'intention de soumission tombée

Offre technique incomplète pour absence :

- c1) de l'Attestation de visite de site signée sur l'honneur par le soumissionnaire;
- c2) de la Note méthodologique (organisation, planning et compréhension du projet) ;
- c3) d'un Conducteur des travaux, Ingénieur du génie Civil, ayant minimum BAC+3 et cinq années d'expérience, et ayant été conducteur des travaux dans au moins un (01) projet de travaux de voiries urbaines ;
- c4) de la preuve d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC) pour les ingénieurs de Génie Civil ;
- c5) de la capacité de préfinancement d'un montant minimum de 45 millions délivrée par une banque de 1er ordre agréée par le MINFI ;
- c6) de déclaration sur l'honneur de non abandon de marchés au cours des trois (03) dernières années ;

Non justification de la possession en propriété ou de la mise à disposition du matériel minimum suivant :

- 01 camion-gravillonneur;
- 01 pelle chargeuse;
- 01 compacteur à pneus;
- 01 une bouille ;
- 01 nivelleuse ;

Omission dans le BPU d'un prix unitaire quantifié ;

Omission du sous-détail d'un prix quantifié ;

N'avoir pas satisfait à au moins 22 critères essentiels.

#### **15.2. Critères essentiels**

L'offre technique sera évaluée suivant la grille de notation suivante :

- |                                   |             |
|-----------------------------------|-------------|
| A - Présentation .....            | 01 critère  |
| B - Références .....              | 03 critères |
| C - Personnel d'encadrement ..... | 11 critères |
| D - Matériel .....                | 12 critères |
| E- Surface financière .....       | 01 critère  |

Les détails de ces critères essentiels sont précisés par le Règlement Particulier de l'Appel d'Offres (RPAO) et repris dans la grille d'évaluation.

## **16. Attribution du marché**

Le Maître d'Ouvrage attribuera le Marché au Soumissionnaire dont l'offre a été reconnue conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter le Marché de façon satisfaisante et dont l'offre a été évaluée la moins-disante en incluant le cas échéant les rabais proposés.

#### **17. Renseignements complémentaires**

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la commune d'Atok, ou au Service de l'Urbanisation et du développement local, Tél : 6 94 27 45 76sise à Atok.

#### **18. Cautionnement Provisoire**

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives, un cautionnement provisoire délivré par un établissement bancaire de premier ordre agréé par le Ministre en charge des Finances, dont le montant est de 7 000 000 (quatre cent soixante mille) francs CFA.

Sous peine de rejet, le cautionnement provisoire devra être impérativement produit en original.

Le cautionnement provisoire sera libéré au plus tard trente (30) jours après le délai de validité des offres pour les soumissionnaires n'ayant pas été retenus. Pour le soumissionnaire attributaire du marché, le cautionnement provisoire sera libéré après constitution du cautionnement définitif.

#### **19. Additif à l'appel d'Offres**

L'Autorité Contractante se réserve le droit, en cas de nécessité, d'apporter toute autre modification ultérieure au présent appel d'offres.

ATOK, le 23/01/2026

Le maire de la commune d'ATOK,

*Autorité contractante*

#### **AMPLIATIONS**

- ✓ PREFET/HN
- ✓ AR/ARMP/E ;
- ✓ DD/MINMAP/HN ;
- ✓ SOPECAM ;
- ✓ MAITRE D'OUVRAGE ;
- ✓ CIPM/ATOK ;
- ✓ AFFICHAGE ;
- ✓ CHRONO/ ARCHIVES;

